

Non classifié

Français - Or. Anglais

2 juillet 2026

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Résumé de la table ronde sur l'influence exercée par les entreprises sur l'élaboration de la politique de la concurrence

Annexe au compte rendu succinct de la 146^e réunion du Comité de la concurrence

Le présent résumé du Secrétariat de l'OCDE présente les principales conclusions de la table ronde consacrée à l'influence exercée par les entreprises sur l'élaboration de la politique de la concurrence, qui a eu lieu à l'occasion de la 146^e réunion du Comité de la concurrence, le 20 juin.

D'autres documents consacrés à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante :
www.oecd.org/en/events/2025/06/corporate-influence-in-competition-policy-making.html

M. Ori SCHWARTZ
Courriel : ori.schwartz@oecd.org

JT03590232

Résumé de la table ronde sur l'influence des entreprises sur l'élaboration de la politique de la concurrence

Établi par le Secrétariat¹

Le Comité de la concurrence de l'OCDE a consacré une brève session à l'influence exercée par les entreprises sur l'élaboration de la politique de la concurrence le 20 juin 2025. Plusieurs points essentiels se sont dégagés de la note de référence de l'OCDE ainsi que des débats très riches entre délégués et experts.

1. L'engagement des entreprises est nécessaire à l'élaboration efficace de la politique, mais il comporte des risques d'influence indue.

Les échanges avec les parties prenantes au cours de l'élaboration de la politique font partie intégrante d'une gouvernance publique de qualité. Les délégués ont convenu que le concours des entreprises aux processus d'élaboration de la politique se révèle précieux, car il apporte une connaissance du marché, une expertise technique et des éclairages pratiques qui améliorent la qualité et la faisabilité des politiques de la concurrence. Cependant, lorsque cette influence devient opaque, excessive ou manipulatrice, elle peut fausser les priorités en matière d'application, façonner des cadres réglementaires en faveur des acteurs en place et diminuer la confiance dans l'impartialité des autorités. Les discussions ont mis en évidence le fait que ces risques ne sont pas propres à la politique de la concurrence, mais qu'ils peuvent être particulièrement sensibles dans ce domaine, compte tenu des enjeux économiques élevés et de l'interaction étroite entre les entreprises et les régulateurs.

2. Il peut se révéler difficile d'établir une distinction entre engagement légitime et bénéfique des entreprises, et influence indue. Les autorités peuvent gagner à examiner la conduite adoptée et les procédures.

Dans la mesure où les résultats des politiques sont le fruit de plusieurs facteurs, les délégués ont souligné qu'il est souvent peu pratique d'évaluer l'influence ex post. Les autorités devraient au contraire examiner la transparence, l'intention, l'équilibre et la proportionnalité des processus d'engagement. Des indicateurs tels que la déclaration des sources de financement, la diversité des parties prenantes consultées et l'équité perçue des prises de décisions peuvent aider à déceler des situations de vulnérabilité. Les participants ont souligné que l'influence couvre un large spectre et que peu de pratiques sont inadéquates par nature : le contexte, les dispositifs de protection et les mécanismes de responsabilité jouent un rôle décisif.

3. Les risques d'influence indue peuvent se manifester sur l'ensemble du cycle d'élaboration des politiques, depuis la conception de la législation jusqu'à la mise en application et au discours public.

Il a été considéré que trois stades du processus sont particulièrement exposés à l'influence indue : 1) la conception des cadres législatifs et réglementaires, où les règles et les mandats institutionnels peuvent être construits de manière à conforter la position des acteurs en

¹ Ce résumé ne reflète pas nécessairement l'avis de tous les participants du Forum mondial sur la concurrence. Il récapitule néanmoins les points essentiels qui se sont dégagés des débats ayant eu lieu au cours de la table ronde, dont ceux qui ressortent de la note de référence, des exposés des experts qui sont intervenus et des contributions écrites et orales des participants.

place ; 2) la mise en application et la définition des priorités, où le lobbying ou des informations sélectives peuvent orienter l'attention portée à certaines affaires ou l'élaboration des lignes directrices ; et 3) le débat public et l'établissement de bases factuelles, où le financement de recherches et de groupes de réflexion ainsi que les campagnes de communication peuvent biaiser la base de connaissances et façonner les récits. L'influence exercée à ces trois stades peut également se cumuler, sachant que certains canaux indirects, comme le financement de la recherche ou l'organisation d'activités de développement des capacités, peuvent avoir autant d'effet que le lobbying direct.

4. La transparence et la déclaration d'informations constituent des mesures courantes et importantes qui peuvent être utilisées pour préserver une élaboration des politiques bénéfique et légitime.

Un consensus s'est dégagé sur le fait que la transparence et l'ouverture constituent un premier mécanisme de protection important pour les autorités comme pour les entreprises ou les parties prenantes. Les délégués et les experts ont indiqué que la publication des processus de consultation, la diffusion d'informations sur les réunions et les sources de financement, et la mise à disposition de versions publiques des documents relatifs aux affaires relevaient de bonnes pratiques. Certaines juridictions ont déjà mis en œuvre des systèmes de transparence exhaustifs ou des rapports de type « ce que nous avons entendu » pour expliquer comment les contributions reçues ont été prises en compte.

Toutefois, les participants ont reconnu que la transparence ne garantit pas, à elle seule, une influence bien équilibrée : les asymétries d'information et les disparités de ressources peuvent encore influencer sur les résultats, même dans des systèmes ouverts. Par conséquent, la transparence doit être complétée par des mesures actives visant à garantir la diversité des parties prenantes dans les processus d'élaboration des politiques de la concurrence.

5. Les mesures visant à renforcer l'intégrité institutionnelle et assurer le pluralisme dans les processus de participation peuvent contribuer à l'élaboration de politiques avisées.

Outre les mesures de transparence, les délégués ont évoqué une palette d'outils visant à renforcer l'intégrité, de politiques relatives aux conflits d'intérêt, de codes de conduite, de règles applicables à la mobilité entre les secteurs public et privé (« pantouflage ») et aux périodes de restriction, et de structures de gouvernance assurant une séparation des fonctions décisionnelles. Il a été considéré que les modèles d'autorité au fonctionnement collégial ou reposant sur des conseils réduisent la vulnérabilité au lobbying individuel, à condition que les procédures de nomination soient transparentes et fondées sur le mérite. Plusieurs autorités ont expliqué l'utilisation de conseils consultatifs, de référents en matière de déontologie et d'examens ex post pour surveiller les risques liés à l'intégrité. Par ailleurs, le recours à des stratégies de consultation plus larges s'adressant aux PME, aux consommateurs et aux groupes de la société civile contribue à compenser d'éventuelles asymétries de ressources ou la présence de voix dominantes. Plusieurs autorités ont décrit les efforts qu'elles ont déployés pour publier des projets de lignes directrices, utiliser des portails en ligne pour les consultations et diffuser publiquement des synthèses de décisions. En plus de diversifier les contributions, ces pratiques renforcent également la confiance de la population dans l'élaboration des politiques. Les participants ont souligné que la proportionnalité joue un rôle essentiel : les mécanismes de protection ne doivent pas entraver les dialogues légitimes, mais garantir que l'implication des entreprises se déroule dans des conditions équitables pouvant faire l'objet de vérifications.

6. Le financement du monde universitaire et la production d'éléments probants ainsi que les formes d'influence plus indirectes et subtiles dépassant le cadre du lobbying traditionnel peuvent exiger une surveillance accrue.

Les participants ont noté que le financement de la recherche universitaire et des études sur les politiques publiques par le secteur privé peut enrichir le débat, mais aussi créer des conflits d'intérêts lorsque le financement est opaque et provient d'un petit nombre d'acteurs. Les délégués et les experts ont suggéré des mesures telles que la publication des financements fournis par des entreprises, la transparence des accords relatifs à l'accès aux données et des mécanismes visant à soutenir la recherche indépendante, qui pourraient reposer sur des financements publics ou mutualisés. Par ailleurs, les participants ont avancé que les règles encadrant le lobbying traditionnel ne couvrent pas nécessairement les techniques modernes d'influence, telles que le financement de groupes de réflexion, le déploiement de campagnes de désinformations orchestrées ou le financement sélectif des conférences. Les délégués ont noté que les autorités de la concurrence participent de plus en plus à des événements et des programmes de formation financés par des entités privées, ce qui peut influencer sur les perspectives en matière de réglementation au fil du temps.

7. Les participants à la séance ont souligné l'importance de la proportionnalité : préserver un dialogue légitime et bénéfique, tout en protégeant l'intégrité de l'élaboration des politiques de la concurrence.

Dans l'ensemble des interventions, les participants se sont accordés sur le principe selon lequel une politique de la concurrence efficace dépend d'échanges constructifs avec les parties prenantes, à condition que ces échanges soient transparents, inclusifs et responsables. Des mécanismes de protection bien conçus qui combinent des mesures portant sur l'information, l'intégrité institutionnelle et la communication peuvent permettre de tirer parti de la diversité des expertises dans l'élaboration de la politique, tout en réduisant le risque d'influence indue. Plusieurs questions et pistes de recherche demeurent, notamment en ce qui concerne les incidences et la fréquence de l'influence indue, et les participants à la séance ont salué la poursuite des travaux et la collaboration internationale dans ce domaine.